





# Demande de Permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes comprenant ou non des démolitions



N° 13406\*06

## Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- Vous construisez une seule maison individuelle ou ses annexes.
  - Vous agrandissez une maison individuelle ou ses annexes.
  - Vous aménagez pour l'habitation tout ou partie d'une construction existante.
  - Votre projet comprend des démolitions.
- Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

## Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

P C

Dpt
Commune
Année
N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

le       Cachet de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis :  à l'Architecte des Bâtiments de France  
 au Directeur du Parc National

## 1 - Identité du demandeur

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir du 2<sup>ème</sup> (BLSCORPSEPLHMBDQ) /MEVLRQSLVMSDBLQVQWROQRWIDEDEQTEBVRX8RSLMBDEVEBMBDQ deurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

### Vous êtes un particulier

Madame  Monsieur

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

### Date et lieu de naissance

Date :       Commune : \_\_\_\_\_

Département :     Pays : \_\_\_\_\_

### Vous êtes une personne morale

Dénomination : \_\_\_\_\_ Raison sociale : \_\_\_\_\_

N° SIRET :         Type de société (SA, SCI,...) : \_\_\_\_\_

Représentant de la personne morale : Madame  Monsieur

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

## 2 - Coordonnées du demandeur

☑ Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

Code postal :     BP :   Cedex :

Téléphone :         indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : \_\_\_\_\_ Division territoriale : \_\_\_\_\_

Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées : Madame  Monsieur  Personne morale

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Raison sociale : \_\_\_\_\_

☑ UHVVH Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

Code postal :     BP :   Cedex :

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : \_\_\_\_\_ Division territoriale : \_\_\_\_\_

Téléphone :         indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

-BSLVERQWTHGDDQEBDVGDWGHEWADWROHUDFHHGHDFFRQWQXRMULHUGFVRQTHRESDWUGFHGH  
l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

### 3 - Le terrain

#### 3.1 - Localisation du (ou des) terrain(s)

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

N° : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_  
Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

Références cadastrales<sup>1</sup> : (V.L. n° \_\_\_\_\_ page 7)

3U n° \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_

6SHU n° \_\_\_\_\_

#### 3.2 - Situation juridique du terrain (ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire

2K  Non  Je ne sais pas

2K  Non  Je ne sais pas

2K  Non  Je ne sais pas   
 Non  Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain  
2K  Non  Je ne sais pas   
 Non  Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations : \_\_\_\_\_

### 4 - Caractéristiques du projet

**EW**

Le recours à un architecte (ou un agréé en architecture) est **obligatoire**.

- une construction qui ne dépasse pas PtGHV n° \_\_\_\_\_

- l'extension d'une construction existante soumise à permis de construire si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble DSUV n° \_\_\_\_\_

**Si vous avez recours à un architecte, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous et lui faire apposer son cachet**

Nom de l'architecte : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Número : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : \_\_\_\_\_

Conseil Régional de : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ ou Télécopie : \_\_\_\_\_ ou

Adresse électronique : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

En application de l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme, j'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les U3 n° \_\_\_\_\_

Signature de l'architecte :

Cachet de l'architecte :

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous<sup>2</sup> :

Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

**4.2 - Nature des travaux envisagés**

- Nouvelle construction
- Travaux sur construction existante

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet :

**4.3 - Informations complémentaires**

- Type d'annexes : Piscine  Garage  Véranda  Abri de jardin  Autres annexes à l'habitation
- Nombre de logements créés : \_\_\_\_\_ Nombre de pièces de la maison : \_\_\_\_\_ Nombre de niveaux de la maison : \_\_\_\_\_
- Mode d'utilisation principale des logements :
- Résidence principale  Résidence secondaire  Vente  Location
- Logement Locatif Social
- Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces :
- 1 pièce  2 pièces  3 pièces  4 pièces  5 pièces  6 pièces et plus
- Indiquez si vos travaux comprennent notamment :
- Extension  Surélévation  Création de niveaux supplémentaires

**4.4 - Destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1er janvier 2016)**

surfaces de plancher<sup>2</sup>Hq

Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée <sup>3</sup> (B)	Surface créée par changement de destination <sup>4</sup> (C)	Surface supprimée <sup>5</sup> (D)	Surface supprimée par changement de destination <sup>4</sup> (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat <sup>6</sup>						
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public						
<b>Surfaces totales (m<sup>2</sup>)</b>						

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

3 Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

4 Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.

5 Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

6 Pour les artisans exerçant dans une zone d'activité artisanale, la surface de plancher est égale à la surface de plancher de la zone d'activité artisanale.

ou

**4.5 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 4.4.)**

Surface de plancher<sup>3</sup> HQ

Destina- tions <sup>4</sup>	Sous-destinations <sup>5</sup>	Surface exis- tante avant travaux (A)	Surface créée <sup>6</sup> (B)	Surface créée par changement de destination <sup>7</sup> ou de sous-des- tination <sup>8</sup> (C)	Surface suppri- mée (D)	Surface supprimée par changement de destination <sup>7</sup> ou de sous-destina- tion <sup>8</sup> (E)	Surface totale= (A)+(B)+(C)- (D)-(E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Hébergement hôtelier et touristique						
	Cinéma						
Equipement collectif et ser- vices publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des admi- nistrations publiques et assimilés						
	Établissements d'ensei- gnement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spec- tacles						
	Équipements sportifs						
	Autres équipements rece- vant du public						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Industrie						
	Entrepôt						
	Bureau						
	Centre de congrès et d'exposition						
<b>Surfaces totales (en m²)</b>							

3 - ~~RSRMR~~DLGHUGHDAKGLBLSHRMDFD~~SHVV~~MIDFHV

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

4 - Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme

5 - Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme

6 - Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitué de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre)

7 - Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation

8 - Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles

~~SHVDJLUVRLG~~V MIDFHGPRCH~~EFFD~~VLRQH~~VD~~DKRL~~GV~~ MIDFHV~~DD~~HOUD~~Q~~RUPD~~V~~RQ~~F~~DB~~R~~LV~~G~~HVMIDFHGHS~~DC~~UH~~U~~D~~Q~~RUPD~~V~~RQ~~F~~RP~~P~~HUFHHQ  
local technique dans un immeuble commercial).

### 5 - À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions

de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits : \_\_\_\_\_

- Démolition totale  
 Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes : \_\_\_\_\_

Nombre de logement(s) démolé(s) :

### 6 - Participation pour voirie et réseaux

Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire :

Madame  Monsieur  Personne morale

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Raison sociale : \_\_\_\_\_

Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

Code postal :       BP :     Cedex :

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : \_\_\_\_\_ Division territoriale : \_\_\_\_\_

### 7 - Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

(informations complémentaires)

- se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable  
 se situe dans les abords d'un monument historique

### 8 - Engagement du (ou des) demandeurs

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.<sup>7</sup>

-HVRXVLJG D W X GH O GHPDQH FHUW A H PFW Ø V UHQHLJEPH W /  
fournis.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'ac-  
FHVVLELQ W H Q S S C F D W R Q H Ø U W F Ø G H F H F R G H et de l'obligation  
de respecter ces règles.

-HVXVLQ RUPK T X Ø V UHQHLJEPH W A M D Q D Q F H W G H P D Q H V H U Y -  
ront au calcul des impositions prévues par le Code de l'urbanisme.

À, \_\_\_\_\_

Le : \_\_\_\_\_

Signature du (des) demandeur(s)

**Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu de construction.**

**Vous devez produire :**

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

6LRXWQDUBBLCQRBWQBDWTB K W Ø E M V Ø S S D T B Ø R Q M R Ø Q Ø R Ø Ø L H  
SR Ø S Ø R Ø S K L T M Ø Ø D Ø Q Ø L Ø W D Ø Ø Q Ø P L Q W M Ø R Ø Ø S R V V L E L Ø W Ø R Ø Ø L V S Ø Ø D

mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

6LRXWQDUBBLCQRBWQBDWTB K W Ø E M V Ø S S D T B Ø R Q M R Ø Q Ø R Ø Ø L H Ø Ø D Ø Q Ø L Ø W D Ø Ø Q Ø P L Q W M Ø R Ø Ø S R V V L E L Ø W Ø R Ø Ø L V S Ø Ø D Ø Ø F H R U P Ø L U H V R L H Ø W Ø H Ø V Ø Ø F R P P H U F L D Ø V F R F K J

la case ci-contre :

Section :    Numéro :   

6XSHUÄLHGHDSDUFHØFDGDVWDØHQ̄t .....

3ŪÄ    Section :    Numéro :   

6XSHUÄLHGHDSDUFHØFDGDVWDØHQ̄t .....

3ŪÄ    Section :    Numéro :   

6XSHUÄLHGHDSDUFHØFDGDVWDØHQ̄t .....

3ŪÄ    Section :    Numéro :   

6XSHUÄLHGHDSDUFHØFDGDVWDØHQ̄t .....

3ŪÄ    Section :    Numéro :   

6XSHUÄLHGHDSDUFHØFDGDVWDØHQ̄t .....

3ŪÄ    Section :    Numéro :   

6XSHUÄLHGHDSDUFHØFDGDVWDØHQ̄t .....

3ŪÄ    Section :    Numéro :   

6XSHUÄLHGHDSDUFHØFDGDVWDØHQ̄t .....

3ŪÄ    Section :    Numéro :   

6XSHUÄLHGHDSDUFHØFDGDVWDØHQ̄t .....

3ŪÄ    Section :    Numéro :   

6XSHUÄLHGHDSDUFHØFDGDVWDØHQ̄t .....

3ŪÄ    Section :    Numéro :   

6XSHUÄLHGHDSDUFHØFDGDVWDØHQ̄t .....

3ŪÄ    Section :    Numéro :   

6XSHUÄLHGHDSDUFHØFDGDVWDØHQ̄t .....

3ŪÄ    Section :    Numéro :   

6XSHUÄLHGHDSDUFHØFDGDVWDØHQ̄t .....

3ŪÄ    Section :    Numéro :   

6XSHUÄLHGHDSDUFHØFDGDVWDØHQ̄t .....

3ŪÄ    Section :    Numéro :   

6XSHUÄLHGHDSDUFHØFDGDVWDØHQ̄t .....

3ŪÄ    Section :    Numéro :   

6XSHUÄLHGHDSDUFHØFDGDVWDØHQ̄t .....

6XSHUÄLHØØGØWUØDLØ̄t .....





# Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire une maison individuelle et/ou ses annexes

**Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe**

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'Etat chargé de l'urbanisme

**Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée.**

Vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous [art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national,...)<sup>1</sup> ou si des travaux de surélévation d'une construction achevée depuis plus de 2 ans font l'objet d'une demande de dérogation à des règles de construction [art L. 111-4-1 du code de la construction et de l'habitation]

Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PCMI1, PCMI2 et PCMI3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés ~~à l'urbanisme~~ ~~du code de l'urbanisme~~

## 1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input type="checkbox"/> PCMI1. <b>Un plan de situation</b> du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input type="checkbox"/> PCMI2. <b>Un plan de masse</b> <del>nécessaire</del> de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input type="checkbox"/> PCMI3. <b>Un plan en coupe</b> du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input type="checkbox"/> PCMI4. <b>Une notice</b> décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PCMI5. <b>Un plan des façades et des toitures</b> [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PCMI6. <b>Un document graphique</b> permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme] <sup>2</sup>	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PCMI7. <b>Une photographie</b> permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] <sup>2</sup>	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PCMI8. <b>Une photographie</b> permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] <sup>2</sup>	1 exemplaire par dossier

## 2) Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<b>Si votre projet se situe dans un lotissement :</b>	
<input type="checkbox"/> <b>Le certificat</b> indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1er al du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PCMI10. <del>Plan</del> attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :</b>	
<input type="checkbox"/> PCMI11. <b>Une copie des dispositions du cahier des charges</b> de cession de terrain qui indiquent le nombre de m <sup>2</sup> constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions <del>imposées</del> imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PCMI12. <b>La convention</b> <del>de participation</del> participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

<sup>1</sup> Se renseigner auprès de la mairie

<sup>2</sup> Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager

<input type="checkbox"/>	PCMI12-1. <b>Le dossier d'évaluation des incidences</b> prévu à l'art. R. 414-23 du code de l'environnement [Art. R.431-16 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif :</b>		
<input type="checkbox"/>	PCMI12-2. <b>L'attestation de conformité</b> du projet d'installation [Art. R.431-16 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques :</b>		
<input type="checkbox"/>	PCMI13. <b>L'attestation</b> d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisation d'une étude :</b>		
<input type="checkbox"/>	PCMI14. <b>L'attestation</b> « <del>DU</del> » le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet est tenu de respecter la réglementation thermique :</b>		
<input type="checkbox"/>	PCMI14-1. <b>Le formulaire attestant</b> la prise en compte de la réglementation thermique [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet nécessite un défrichage :</b>		
<input type="checkbox"/>	PCMI15. <b>Un document</b> prévu par l'article R. 111-21 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité énergétique [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/>	PCMI16. <b>Un document</b> par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet nécessite un défrichage :</b>		
<input type="checkbox"/>	PCMI17. <b>La copie de la lettre du préfet</b> qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichage est complète, si le défrichage est ou non soumis à reconnaissance de la validité [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet nécessite un permis de démolir :</b>		
<input type="checkbox"/>	PCMI18. <b>La copie</b> de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/>	<b>OU</b> , si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir : <b>Les pièces à joindre</b> à une demande de permis de démolir, selon l'Annexe ci-jointe [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]	
<b>Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :</b>		
<input type="checkbox"/>	PCMI20. <b>L'accord du gestionnaire</b> du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou aux abords des monuments historiques ou dans un coeur de parc national.</b>		
<input type="checkbox"/>	PCMI21. <b>Une notice</b> faisant apparaître les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet se situe dans un coeur de parc national :</b>		
<input type="checkbox"/>	PCMI21-1. <b>Le dossier</b> [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si le terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document d'urbanisme :</b>		
<input type="checkbox"/>	PCMI22. <b>Le plan de situation</b> du terrain sur lequel seront réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et des aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/>	<b>OU</b> PCMI23. <b>La promesse synallagmatique</b> de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]	

**Si vous demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant :**

<input type="checkbox"/> PCMI23-1. <b>Une note</b> précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

**Si vous demandez une dérogation aux règles constructives mentionnées à l'article L. 111-4-1 du code de la construction et de l'habitation, pour la création ou l'agrandissement de logements par surélévation d'un immeuble achevé depuis plus de 2 ans :**

<input type="checkbox"/> PCMI23-2. <b>Une demande de dérogation</b> code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

**Si vous demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre des articles L. 151-29-1 et L. 152-6 du code de l'urbanisme :**

<input type="checkbox"/> PCMI23-3. <b>Une note</b> l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

**Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :**

<input type="checkbox"/> PCMI24. <b>Une copie du contrat</b> ou de la décision judiciaire relatifs à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :**

<input type="checkbox"/> PCMI25. <b>Une copie du contrat</b> ayant procédé au transfert des possibilités de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

**Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :**

<input type="checkbox"/> PCMI26. <b>L'extrait de la convention</b> précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------



# ANNEXE

## Bordereau de dépôt des pièces jointes lorsque le projet comporte des démolitions

*Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande  
et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe*

### 1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input type="checkbox"/> A1. <b>Un plan de masse</b> des constructions à démolir ou s'il y a lieu à conserver [Art. R. 451-2 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> A2. <b>Une photographie</b> du ou des bâtiments à démolir [Art. R. 451-2 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

### 2) Pièces à joindre selon la nature et/ou la situation du projet :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<b>Si votre projet porte sur la démolition totale d'un bâtiment inscrit au titre des monuments historiques :</b>	
<input type="checkbox"/> A3. <b>Une notice</b> expliquant les raisons pour lesquelles la conservation du bâtiment ne peut plus être assurée [Art. R. 451-3 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> A4. <b>Des photographies</b> des façades et toitures du bâtiment et de ses dispositions intérieures [Art. R. 451-3 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet porte sur la démolition partielle d'un bâtiment inscrit au titre des monuments historiques :</b>	
<input type="checkbox"/> A5. <b>Une notice</b> expliquant les raisons pour lesquelles la conservation du bâtiment ne peut plus être assurée [Art. R. 451-3 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> A6. <b>Des photographies</b> des façades et toitures du bâtiment et de ses dispositions intérieures [Art. R. 451-3 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> A7. <b>Le descriptif</b> des moyens mis en œuvre pour éviter toute atteinte aux parties conservées du bâtiment [Art. R. 451-3 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet de démolition est situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques :</b>	
<input type="checkbox"/> A8. <b>Le descriptif</b> des moyens mis en œuvre pour éviter toute atteinte au patrimoine protégé [Art. R. 451-4 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier



# Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour un permis de construire une maison individuelle

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

P	C				
		Dpt	Commune	Année	N° de dossier

## 1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être **obligatoirement renseignées**, quelle que soit la nature de la construction

Surface taxable (1) totale créée de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis) : .....m<sup>2</sup>

Surface taxable (1) hors surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis) : .....m<sup>2</sup>

### 1.2 - Destination des constructions et tableau des surfaces taxables (1)

#### 1.2.1 - Création de locaux destinés à l'habitation

Dont :		Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
RFDK c 08 B EDWRO principale et leurs annexes (2)	1H QALDQW SDVB SW DLG			
	QALDQW 0 3\$ RXB			
	QALDQW 0 SW c DK B SOX37			
	QALDQW 0W SW DLG 386 (6 3\$ 36 6			
/ RFDK c 08 B EDWRO WRQBLH W OM DQQM				

#### 1.2.2 - Extension (8) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert.

3R0 D 00000 B M 00K E0X 0 SW DG "   
 Oui  Non

Quelle est la surface taxable (1) existante conservée " P 40 W OIQRE B OR0W EDQW " .....

40 W OIQRE B OR0W DSU 00K " i

#### 1.3 - Autres éléments créés soumis à la taxe d'aménagement

Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) : .....

00LH 0 BVQ intérieur ou extérieur de la piscine : .....m<sup>2</sup>.

00LH 0 SDQQB0 SR0000 SRV DXRO .....m<sup>2</sup>.

#### 1.4 - Redevance d'archéologie préventive :

P SWH D SBR0 B W0V0W QVDW c D 00000 B RW SBW   
 au titre des locaux : .....

au titre de la piscine : .....

au titre des emplacements de stationnement : .....

#### 1.5 - Cas particuliers

/M 00K SBW VR0 00V VM c B SW000 V00 0 3DQ B 30Q B 5VM QW   
 V00 RXPE " 2K  Non

Non

**2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14)**

FD PDLW BBDQEMIQNQBRRPPFRXRQMH  
 BDBVBBDRQDBQBMBBQXSXBBQDQW

Oui  Non

..... m².

D XÄLH B OQLMRQFLH HFWLW FRQWÄDH ..... m²

La valeur du m² de terrain nu et libre : ..... €/m²

M WDFM B SODQFM B FRQWÄRQV HÄQW QRQDM ¢W BOLM B P ..... m²

B RX DM QÄL« DQVONSW B RW BQB B ÄLW ÄDO LQCN D GW ..... m²

**3 - Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet**

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre terrain est un lot de lotissement :	
<input type="checkbox"/> ) H FÄDW IRQL SDIÖRWM W 5 H DOLQ B FRB B OBLQ	1 exemplaire par dossier
B RW SEM M MW DQV XH FFH DDQLQW X MD EQLBO B ÄLW WVRX DM QÄL« B ÄLW ÄDO	
<input type="checkbox"/> ) H ÄLW ÄDO DWFH B FRB B OBLQ	1 exemplaire par dossier

**RFBRQWÄL B BRWRQSON DRDÄM**

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une opération <del>WQW QDWRQDÄR RX SQM QÄLH B OBLQWRQ SM ¢</del> <del>DWFH r RSDWRQ BQW QDWRQDÄR FRB B OBLQ</del>	
<input type="checkbox"/> F3. / <del>DWRQ GHQDÄ FÄQW TM FHQLH DUDOLVRXUDOLÄ BQDOLW GM</del> <del>WÄX EV ¢ D FBH DWFOM 5 W/5 B FRB B OBLQ</del>	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans <del>Q SW B SEM BLQ SDQDUDOWÄ RX SQM QÄLH B OBLQWRQ SM</del> <del>¢ ODFH r SEM BLQ SDQDUDO B FRB B OBLQ</del>	
<input type="checkbox"/> F4. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
B YRX IDLW XQHURQWÄRQ VÄW ¢ XQHÄWRQ RX VÄW ¢ XQHROLWRQRX VÄW ¢ XQLQLWHMÄ YRX SQM EQÄLH B OBLQWRQ SM ¢ ODFH r B FRB B OBLQ	
<input type="checkbox"/> ) D FÄDW B ODW B OBLQ B OBLQWRQ RX VQLW	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> ) ( QFDVGHVLQLW DWRQ GHÄM TM M LQLW YÄ HQDÄDWRQ des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossier
Si votre projet affecte le sous-sol et que <del>RX SQM QÄLH B OBLQWRQ SM ¢ ODFH</del> B FRB B SDW moins (19) :	
<input type="checkbox"/> ) / <del>DWRQ GHSDLW QH BQFH GERORIH SQM DXWGHODDWRQ</del> d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 <sup>er</sup> août 2003	1 exemplaire par dossier

**5 - Autres renseignements**

, QIRBWRQV FRBODLH HÄÄDW « ~~BV QRQW DWRQ EDQFDLÄX SW ¢ WÄX JÄ~~ si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante ~~SRQWRX SW B QÄLH BRWRQV SOXIDRDÄM~~

Date

Nom et Signature du déclarant



MINISTÈRE CHARGÉ  
DE L'URBANISME

# Notice d'information pour la déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions



## 1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

1.1 - Quelle que soit la construction, la ligne doit être remplie. S'il n'y a pas de surface créée, indiquez 0 ou néant. Par surface créée, on entend toute nouvelle surface construite.

1.2 - Destination des constructions et tableau des surfaces taxables

BSOVFBBBQVBBBRRRMDQVRSRQDQDQV

BBDEBRQVBBQ MBRRBBBDDBPQDBBQVSRQDDB

QDBBBDQVPAVSRBQVBBBQVBB

BBVBBBQBRQVBBQVBBBVRPPBBBBDQBBBQX

BVBBBBDQVBBBDBDSVBBQ

DVBBBRSRQBQD/VBPAQBQBBEDVBBBRSVBB

BQQDQV

EMBBBBDQVBBBDBBQVBB

BBVBBBBDQBRXBBBDRQVBBB

BBRQVBBBDBBQVBBQVBBQ

/MBBRRBQMRQSDVBBBVBDEBBB

N.B. : /DVBBBBDVVDQBBBQBRQVBBBVBBDQBBBVB

RQVBBBQVBBBQBBBBDVVQVBBBVB

1.2.1 - Création de locaux destinés à l'habitation

/RBBBDEBBBQSQBDBBQVBBBDBBDEBBBQVRQBDBBQV

BQVBBBRRPPBBBBDDEBBBQBBBQBBBQVBBBQVBB

BB/

6BB

(2 bis BB)

BB

(BB

9BB

BB

9BB

BB

9BB

BB

6BB

BB

6BB

BB58

BB58

BB

BB

0BB

1.2.2 - Extension de locaux existants destinés à l'habitation

BBBDBB BBVBBBDEBBBQSQBDBBQVBBBDBBDEBBBQVRQBDBBQV

RBBBVBBBBBDQVBBBDBBQVBBBQVBBBQVBBBQVBB

SRBBBBDQ

BB

1BB

6BB

BB

1.2.3 - Création ou extension de locaux non destinés à l'habitation

3BBRBBBPPBBBQVBBBQVBBBQVBBBQVBBBQVBB

BBVBBBRRPSVBBBQVBBBDBBQVBBBQVBBBQVBB

BQVBBBQVBBBPPH mBBBQVBBBQVBBBQVBBBQVBBBQVBB

BBBQVBBBQVBBBQVBBBQVBBBQVBBBQVBBBQVBB

(BBBQVBBBQVBBBQVBBBQVBBBQVBBBQVBBBQVBB

du code

RECHERCHER LES ÉLÉMENTS

1.3 - Autres éléments créés soumis à la taxe d'aménagement

1.3.1. Éléments créés soumis à la taxe d'aménagement

2. Versement pour sous densité (VSD)

(14) [redacted]

(15) [redacted]

(16) [redacted]

(P

- VSD [redacted]
- VSD [redacted]
- VSD [redacted]

QRQV [redacted]

6 [redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

RECHERCHER LES ÉLÉMENTS

RECHERCHER LES ÉLÉMENTS

- [redacted]
- [redacted]

er [redacted]





# Notice d'information pour les demandes de permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclaration préalable

1/2



N° 51190#05

Articles L.421-1 et suivants ; R.421-1 et suivants du code de l'urbanisme

## 1. Quel formulaire devez-vous utiliser pour être autorisé à réaliser votre projet ?

Il existe trois permis :

- le permis de construire ;
- le permis d'aménager ;
- le permis de démolir.

Selon la nature, l'importance et la localisation des travaux ou aménagements, votre projet pourra soit :

- être précédé du dépôt d'une autorisation (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir) ;
- être précédé du dépôt d'une déclaration préalable ;
- n'être soumis à aucune formalité au titre du Code de l'urbanisme avec l'obligation cependant pour ces projets de respecter les règles d'urbanisme.

La nature de votre projet déterminera le formulaire à remplir : les renseignements à fournir et les pièces à joindre à votre demande sont différents en fonction des caractéristiques de votre projet.

Le permis d'aménager et le permis de construire font l'objet d'un formulaire commun. Les renseignements à fournir et les pièces à joindre à la demande sont différents en fonction de la nature du projet.

Si votre projet comprend à la fois des aménagements, des constructions et des démolitions, vous pouvez choisir de demander un seul permis et utiliser un seul formulaire.

896101006/SRQEN0LWABLQVWVRQDQLVH

(<http://www.service-public.fr>).

■ **Le formulaire de demande de permis d'aménager et de construire** peut être utilisé pour tous types de travaux ou d'aménagements.

Si votre projet nécessite en plus d'effectuer des démolitions soumises à permis de démolir et/ou des constructions, vous pouvez en faire la demande avec ce formulaire.

Attention : les pièces à joindre seront différentes en fonction de la nature du projet.

■ **Le formulaire de demande de permis de construire pour une maison individuelle** doit être utilisé pour les projets de construction d'une seule maison individuelle d'habitation et de ses annexes (garages,...) ou pour tous travaux sur une maison individuelle existante.

Si votre projet nécessite en plus d'effectuer des démolitions soumises à permis de démolir, vous pouvez en faire la demande avec ce formulaire.

■ **Le formulaire de permis de démolir** doit être utilisé pour les projets de démolition totale ou partielle d'une construction protégée ou située dans un secteur protégé.

Lorsque ces démolitions dépendent d'un projet de construction ou d'aménagement, le formulaire de demande de permis d'aménager et de construire ainsi que celui de la déclaration préalable permettent également de demander l'autorisation de démolir.

■ **Le formulaire de déclaration préalable** doit être utilisé pour déclarer des aménagements, des constructions ou des travaux non soumis à permis.

Lorsque votre projet concerne une maison individuelle existante, vous devez utiliser le formulaire de déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes.

Lorsque votre projet concerne la création d'un lotissement non soumis à permis d'aménager ou une division foncière soumise à contrôle par la commune, vous devez utiliser le formulaire de déclaration préalable pour les lotissements et autres divisions foncières non soumis à permis d'aménager.

## 2. Informations utiles

### • Qui peut déposer une demande ?

Vous pouvez déposer une demande si vous déclarez que vous êtes dans l'une des quatre situations suivantes :

- vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;
- vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;
- vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;

### • Recours à l'architecte :

En principe vous devez faire appel à un architecte pour établir votre projet de construction et pour présenter votre demande de permis de construire. Cependant, vous n'êtes pas obligé de recourir à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un

- une construction à usage autre qu'agricole dont la surface de plancher n'excède pas 150 m<sup>2</sup> ;
- une extension de construction à usage autre qu'agricole dont la surface de plancher cumulée à la surface de plancher existante, n'excède pas 150 m<sup>2</sup> ;
- une construction à usage agricole dont ni la surface de plancher, ni l'emprise au sol ne dépasse pas 800 m<sup>2</sup> ;
- des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m<sup>2</sup>.

Un demandeur d'un permis d'aménager portant sur un lotissement doit faire appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour établir le projet architectural, paysager et environnemental (PAPE).

Au-dessus d'un seuil de surface de terrain à aménager de 2500m<sup>2</sup>, un architecte, au sens de l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture devra obligatoirement participer à l'élaboration du PAPE.

## 3. Modalités pratiques

### ▪ Comment constituer le dossier de demande ?

Le dossier de demande doit être accompagné d'une correspondante.

Si vous oubliez des pièces ou si les informations nécessaires à l'examen de votre demande ne sont pas présentes, l'instruction de votre dossier ne pourra pas débuter.

Vous pouvez consulter le site <http://www.service-public.fr>. Elle vous aidera à constituer votre dossier et à déterminer le contenu de chaque pièce à joindre.

**Attention :** votre dossier sera examiné sur la foi des déclarations et des documents que vous fournissez. En cas de fausse déclaration, vous vous exposez à une annulation de la décision et à des sanctions pénales.

### ▪ Combien d'exemplaires faut-il fournir ?

Pour les demandes de permis, vous devez fournir quatre exemplaires de la demande et du dossier qui l'accompagne. Pour la déclaration préalable, vous devez fournir deux exemplaires de la demande et du dossier qui l'accompagne.

**Attention :** des exemplaires supplémentaires sont parfois nécessaires si vos travaux ou aménagements sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national), font l'objet d'une demande de dérogation au code de la construction et de l'habitation, ou sont soumis à une autorisation d'exploitation commerciale.

**Attention :** certaines pièces sont demandées en nombre plus important parce qu'elles seront envoyées à d'autres services pour consultation et avis.

### ▪ Où déposer la demande ou la déclaration ?

La demande ou la déclaration doit être adressée par pli recommandé avec demande d'avis de réception ou déposée à la mairie de la commune où se situe le terrain. Le récépissé qui vous sera remis vous précisera les délais d'instruction.

### ▪ Quand sera donnée la réponse ?

Le délai d'instruction est de :

- 3 mois pour les demandes de permis de construire ou d'aménager ;
- 2 mois pour les demandes de permis de construire une maison individuelle et pour les demandes de permis de démolir ;
- 1 mois pour les déclarations préalables.

**Attention :** dans certains cas (monument historique, parc national, établissement recevant du public,...), le délai d'instruction est majoré, vous en serez alors informé dans le mois qui suit le dépôt de votre demande en mairie.

## 4. Informations complémentaires

Si vous avez un doute sur la situation de votre terrain ou sur le régime (permis ou déclaration) auquel doit être soumis votre projet, vous pouvez demander conseil à la mairie du lieu du dépôt de la demande.

Vous pouvez consulter le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr).

[http://](http://www.service-public.fr)

**Rappel :** vous devez adresser une déclaration de projet de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) à chacun des exploitants des réseaux aériens et enterrés (électricité, gaz, téléphone et internet, eau, assainissement, ...) susceptibles d'être endommagés lors des travaux prévus ([www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr))